



Description de l'offre Banana SIM

Quelle est la durée du Contrat des Services Cartes Prépayées ?

Le présent Contrat est conclu pour une durée déterminée. Il prend effet à la date d'Activation de la Carte Prépayée pour une durée correspondant à la durée de validité de ladite carte telle qu'indiquée dans les Documents Commerciaux, à laquelle il convient d'ajouter une durée de 148 jours ou de 4 mois selon le forfait souscrit par le Client (cf. ci-dessous). Il est prorogé automatiquement aux mêmes conditions en cas de rechargement, pour la durée de validité de la ou des recharge(s) prolongée d'une durée de 148 jours ou 4 mois en fonction du forfait souscrit par le Client.

Quelle est la durée de validité de la Carte Prépayée/Carte Banana SIM ?

La durée de validité de la Carte Prépayée/Carte Banana SIM dépend du forfait souscrit par le Client (cf. ci-dessous) et court à compter de son Activation.

Lors de l'achat en ligne ou auprès d'un Revendeur Agréé, la Carte Prépayée n'est pas activée : le Client reçoit une Carte Prépayée/Carte Banana SIM inactive. Pour que la Carte soit activée, il faut que le Client s'identifie conformément à l'article 5.2 des Conditions Particulières : ensuite, le Client recevra une confirmation de l'Activation par e-mail. La Carte Prépayée/Carte Banana SIM doit être activée endéans un délai d'un an maximum suivant son achat. À défaut, le Contrat entre le Client et JOIN Experience est résilié de plein droit.

En cas d'achat dans un point de vente JOIN Experience, la Carte Prépayée/Carte Banana SIM est immédiatement activée.

Pendant la durée de validité de la Carte Prépayée/Carte Banana SIM, le Client bénéficie de l'ensemble des fonctionnalités offertes par les Services Prépayés (c'est-à-dire, en fonction du forfait souscrit, : émettre des appels, envoyer des SMS, surfer sur Internet).

Quelle est la durée de validité du « Banana Starter Pack » / de la recharge prépayée ?

Sauf disposition contraire, une recharge prépayée possède :

a) une **durée de validité de 180 jours** à compter de son Activation pour le forfait #Surf ou #Call décomposée en deux périodes :

1° une **première période** intitulée « Dans le forfait » qui a une durée de validité **de 30 jours** et permet au Client de bénéficier de tarifs préférentiels¹ ;

2° une **seconde période** intitulée « Hors forfait » qui a une durée de validité **de 150 jours**.

En fonction de la période pendant laquelle le Client utilise sa Carte Prépayée, il bénéficie de tarifs différents. Plus d'informations sur les tarifs appliqués sur le site internet : www.bananasim.com.

b) une **durée de validité de 32 jours** à compter de son Activation pour le forfait #Data.

¹ Pour plus d'informations sur les tarifs préférentiels applicables, rendez-vous sur le site internet : www.bananasim.com.



Afin de déterminer la durée de validité de la ligne après un rechargement, il convient d'ajouter la durée de validité restant à courir à la date de rechargement à la durée de validité de la ou des recharges effectuées. Après réalisation du rechargement, le Client reçoit un SMS l'informant du montant du rechargement effectué ainsi que de la durée de validité de la ligne.

Quelle est la fin de la période de validité de la ligne ou de l'expiration du Contrat ?

Il faut faire la distinction entre le forfait #Surf ou #Call et le forfait #Data :

1) Forfait #Surf ou #Call :

En cas de consommation de la totalité du crédit de communication et/ou lors de l'expiration de la durée de validité de la Carte Banana SIM (la durée de validité des recharges étant comprise, le cas échéant), le Client **ne peut plus émettre** des appels vocaux, envoyer des SMS ou utiliser des données à partir de son téléphone mobile.

Durant une **période de 4 mois** à compter de la date d'expiration de la Carte Prépayée et/ou de la date d'épuisement du crédit de communication, le Client **peut recevoir** des SMS et des appels vocaux, à l'exception de ceux reçus en situation d'itinérance dans les zones non incluses dans l'offre prépayée (cf. Liste des Tarifs). Il peut également appeler les numéros d'urgence.

À l'expiration de cette période de 4 mois, si le Client n'a pas procédé au rechargement de sa Carte Prépayée, il ne pourra plus utiliser les Services Prépayés. Le crédit de communication restant est perdu sauf conversion en abonnement pour lequel aucune promotion n'est applicable. Le Client doit se présenter en magasin pour recharger sa Carte Prépayée au plus tard 1 mois après la date à laquelle le crédit a expiré.

À l'expiration de cette période d'1 mois, si la Carte Prépayée n'a pas été rechargée, le présent Contrat est résilié et le numéro de téléphone n'est plus attribué au Client.

b) Forfait #Data :

En cas de consommation de la totalité du crédit de communication et/ou lors de l'expiration de la durée de validité de la carte Banana SIM (la durée de validité des recharges étant comprise, le cas échéant), le Client **ne peut plus utiliser** des données à partir de son téléphone mobile.

Durant une **période de 148 jours**, à compter de la date d'expiration de la Carte Prépayée et/ou de la date d'épuisement du crédit de communication, le Client **peut recevoir** des SMS.

À l'expiration de cette période de 148 jours, si le Client n'a pas procédé au rechargement de sa Carte Prépayée, il ne pourra plus utiliser les Services Prépayés. Le crédit de consommation restant est perdu sauf conversion en un abonnement pour lequel aucune promotion n'est applicable. Le Client doit se présenter en magasin au plus tard 3 mois après la date à laquelle le crédit a expiré.

À l'expiration de cette période de 3 mois, si la Carte Prépayée n'a pas été rechargée, le présent Contrat est résilié et le numéro de téléphone n'est plus attribué au Client

Que ce soit pour le forfait #Surf ou #Call ou #Data, l'ensemble de ces restrictions sont notifiées au Client par un SMS envoyé par JOIN Experience.